N° 151 — 18e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Jeudi 31 Mai 1906

RÉDACTION :
ROUBAIX, 66, rue des Fabricants (près la place de Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . [illegible]
RÉCLAMES. . . [illegible]
FAITS DIVERS. . [illegible]
LOCALES . . . [illegible]

Les annonces seront reçues [illegible] du journal ; à Paris, [illegible] 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE :
A ROUBAIX : N° 631 | A TOURCOING : N° [illegible]
A LILLE : N° 97[illegible]

LES FAITS DU JOUR

— Mercredi s'est ouverte, à l'archevêché de Paris, l'assemblée des évêques. On croit à une majorité favorable à l'acceptation de la loi de séparation.

— Le Congrès des gardes champêtres s'est terminé mercredi, après l'exposé des revendications formulées par les gardes.

— A Tourcoing, un enfant de six ans est mort, la tête broyée par un camion.

— M. Roosevelt, président de la République des Etats-Unis, a ordonné une enquête sur la fabrication des conserves à Chicago.

OPINIONS

Le Bloc et les Socialistes

L'interview de M. Jules Guesde révèle, ce me semble, un curieux état d'esprit. Nombre de candidats « unifiés » ont été élus le 20 mai. Ils l'ont été sans renier assurément leur programme particulier — personne n'était en droit de leur demander rien de pareil — mais en invoquant la discipline républicaine et l'idée de bloc. Leur langage, à cet égard, avait une netteté absolue. J'ai accompagné quelques-uns d'entre eux à la veille du second tour. Tous rappelaient le souvenir de l'union que le cabinet Combes représentait au pouvoir ; tous faisaient appel aux suffrages de tous les républicains en vue de cette union, tous promettaient de collaborer, dans la prochaine Chambre, à l'œuvre commune.

Ils sont élus : on demande à M. Guesde quelle sera leur ligne de conduite. M. Jules Guesde répond : « Nous n'avons rien à faire avec le bloc : point d'alliance avec les partis bourgeois, point de coopération avec les gouvernements bourgeois. » Or, vous savez que pour les orthodoxes, tous les républicains, sauf les unifiés, sont des bourgeois. C'est dire qu'à son gré, son parti devra prendre une fois au Palais-Bourbon, une attitude exactement opposée à celle qu'au second tour tous ses candidats ont eue devant les électeurs.

Et pourquoi devra-t-il le faire ? M. Guesde nous le dit en propres termes : le Congrès d'Amsterdam en a ainsi décidé. Il serait plus exact de dire : « le concile œcuménique... » Car on sait que ces Congrès sont de véritables conciles où l'on discute la doctrine et la discipline. Là où se trouvaient des socialistes de tous pays, une majorité de quelques voix, majorité décidée notamment par la voix d'un Japonais, a condamné notre bloc français. Cette décision doit déterminer la conduite des unifiés. Peu importe ce qu'a voulu le Suffrage universel chez nous : il faut obéir avant tout au concile d'Amsterdam.

Soyons juste pourtant : M. Guesde semble accorder que la conduite future des unifiés n'est point encore arrêtée dans tous ses détails. En effet, le « Conseil national du parti » ne se réunira que le 8 juin. C'est lui qui donnera « le mot d'ordre ». C'est lui qui dira aux élus dans quelle mesure ils devront rester fidèles au langage qu'ils ont tenu devant le Suffrage universel. C'est lui qui décidera s'ils doivent rompre le bloc au nom duquel ils ont été nommés. S'il faut en croire M. Guesde, les élus unifiés ne sont pas liés vis-à-vis des citoyens français dont ils ont obtenu leur mandat ; ils sont liés uniquement par les ordres des « Conseils » du parti, liés eux-mêmes par les volontés des Congrès internationaux.

Si de si étranges façons de voir pouvaient l'emporter, on pourrait résumer la doctrine des unifiés en deux points : 1° Suppression de la souveraineté nationale ; 2° Suppression de l'indépendance nationale. Le Suffrage universel ne serait plus le maître chez lui ; ce ne seraient plus de ses décisions que dépendrait le gouvernement de la France. Tout ce qu'on lui laisserait, ce serait le choix de députés qui, une fois nommés par lui, n'auraient plus qu'à obéir à une Eglise socialiste, organisée en Conseils et en Congrès. Cette Eglise elle-même serait soumise à l'« Eglise universelle » du collectivisme international ; en sorte que ce seraient des Allemands, des Hollandais, des Anglais, des Japonais, qui dirigeraient en dernier ressort notre politique intérieure. Jamais le catholicisme le plus ultramontain n'a osé avouer des prétentions si exorbitantes.

Je me hâte de dire qu'on se tromperait fort en attribuant de telles pensées à l'ensemble des unifiés. Elles appartiennent en propre à M. Guesde et à ses disciples. Ces derniers les ont mises en pratique sur plus d'un point lors des dernières élections. « Nous n'avons rien à faire avec le bloc : pas d'alliance avec les partis bourgeois ! » C'était la devise de M. Cachin, quand à Béziers il essayait de battre le candidat républicain avec tous les suffrages réactionnaires ; c'était la devise de M. Nicolas Léandre, quand il réussissait dans l'Aube l'opération que M. Cachin a manqué dans l'Hérault ; c'était encore la devise des meneurs des unifiés à Grenoble, quand au second tour ils ne négligeaient rien pour faire échouer le socialiste indépendant, au profit de M. Pichat, l'homme d'affaire des Chartreux. Mais l'ensemble du parti unifié a condamné hautement ces manœuvres toutes guesdistes ; l'opinion publique les a flétries, et partout, sauf à Troyes, le Suffrage universel les a confondues.

M. Guesde s'imagine que l'Eglise unifiée, telle qu'il la conçoit, ne tarderait pas à devenir maîtresse de la France : il lui prédit pour commencer, « trois millions de suffrages » dans quatre ans. Il est hypnotisé par l'exemple du socialisme allemand, et il n'est pas le seul. Le succès de l'organisation collectiviste de l'autre côté du Rhin a tourné plus d'une tête. C'est que l'on confond des situations bien différentes.

Les progrès des socialistes chez nos voisins s'expliquent aisément par ce fait qu'ils sont seuls à y représenter les revendications démocratiques. Là, toutes les opinions intermédiaires ont passé leur temps à capituler : le libéralisme bourgeois, impuissant jusqu'en 1848, a lamentablement trahi sa propre cause après la révolution de février ; depuis Sadowa, il s'est livré pieds et poings liés à Bismarck. Aucun parti radical sérieux ne s'est formé depuis la fondation de l'Empire. Cette situation qui fait la force du parti d'outre-Rhin en fait aussi l'impuissance. La Révolution ne s'est pas accomplie en Allemagne : le peuple, jusqu'à ce qu'elle éclate, et elle doit éclater un jour, ne peut compter sur d'autres réformes que celles qu'un gouvernement de réaction intelligent lui accorde de lui-même pour ouvrir la soupape de sûreté.

Il en est autrement chez nous, où la nation a conquis ses droits par quatre révolutions, et où tous les partis de progrès démocratiques ont de vieilles et glorieuses traditions de luttes et de victoires communes depuis 1789. C'est au nom de ces traditions que les unifiés, lors des élections dernières, ont eu leur large part du succès général. Une très grande partie du Suffrage universel n'a point demandé aux candidats le nom de la subdivision du Bloc à laquelle il appartenait ; elle lui a demandé s'il avait été fidèle à la cause de la République démocratique et sociale et s'il était prêt à combattre énergiquement la réaction cléricale et financière. J'ai eu, contre le candidat unifié, la grande majorité des suffrages collectivistes de ma circonscription. A côté, tel candidat unifié qui avait bien rempli son mandat dans la législature précédente, [illegible] même qui, nouveau venu, semblait le plus capable de bien mener la bataille contre l'ennemi commun, obtenait dès le premier tour des gros chiffres de voix radicales contre le candidat de notre parti.

Si jamais le socialisme unifié se présentait au Suffrage universel avec la figure d'Eglise fermée, despotique, ennemie du reste de la démocratie, ou besoin alliée des cléricaux, que M. Guesde rêve pour lui, loin de faire des conquêtes nouvelles, il serait vite réduit au très petit nombre de suffrages qu'obtenait l'école guesdiste aux élections antérieures. Ce qui fait les triomphes électoraux des 6 et 20 mai, c'est, notamment, le souvenir du Bloc et de la politique gouvernementale qui en avait été l'expression. Malgré une dernière scission, sur laquelle ils se sont bien gardés d'insister devant les électeurs, les unifiés en ont profité, comme les autres. En très grande majorité, ils sont résolus à rester fidèles au drapeau que M. Guesde leur ordonne d'abandonner.

CAMILLE PELLETAN.

La Politique

A la veille de l'ouverture de la session, les ministres multiplient leurs réunions, afin de se présenter devant les élus du pays avec un programme assez complet pour permettre à l'activité parlementaire de s'exercer avec fruit, sans s'égarer dans des essais malheureux. Avoir une tâche précise, s'astreindre à une méthode, c'est encore ce qu'il y a de mieux si l'on veut produire une œuvre utile, et cela aussi bien pour les assemblées que pour les particuliers.

La grosse difficulté du moment réside dans la préparation du budget. J'ai signalé le ferme langage de M. Poincaré à ce sujet. Il est indispensable que le déficit soit comblé. Tout au moins faut-il enrayer pour commencer son élévation croissante. En même temps, on ne devra toucher ni à la guerre ni à la marine, car ce n'est pas au moment où les autres puissances consolident leurs forces que nous pourrions, sans folie, diminuer les nôtres.

Au Conseil tenu mardi, il a été constaté qu'en dépit de tous les efforts accomplis par les divers ministères, on n'était pas encore parvenu à obtenir un chiffre suffisant de réductions. On va donc se remettre à la tâche, éplucher les moindres chapitres, supprimer le superflu, restreindre l'agréable et ne conserver que l'utile.

Maintenant, il ne faudrait pas voir les députés, cédant à des considérations privées, détruire le travail ministériel et rétablir les dépenses. En face d'un danger public, chacun doit oublier ce qui le préoccupe personnellement, pour ne plus songer qu'à l'intérêt général.

Le gouvernement, s'inspirant de l'enseignement donné par le scrutin, va demander aux Chambres d'aborder avec vigueur l'étude des questions économiques et sociales, parmi lesquelles, avec la question des retraites ouvrières, figurent l'impôt sur le revenu, la revision de la loi sur les mines, la réglementation du contrat de travail, etc.

C'est l'impôt sur le revenu qui tient le premier rang dans le programme ministériel. Les députés auront à s'en occuper sans retard. Le problème est vaste, complexe, délicat ; il touche aux conditions les plus précieuses de notre vie nationale. On ne l'abordera jamais assez tôt, parce qu'en semblable matière il est interdit d'improviser.

On voit que le gouvernement est décidé à marcher en avant. Que la Chambre l'aide avec courage et bonne volonté, et, cette législature, née dans les orages, s'achèvera au milieu de la paix publique et de l'ordre social.

H. JAGOT.

NOTES DE LITTÉRATURE

« L'anticléricalisme »

II (1)

De l'histoire de l'*Anticléricalisme*, tracée à traits rapides mais exacts par M. Emile Faguet, je ne puis marquer toutes les époques. Si intéressant que soit un tel sujet, je dois me borner. Je n'insisterai que sur deux questions, la séparation des Eglises et de l'Etat et la liberté de l'enseignement. Ce sont les plus importantes et, aussi, les plus malaisées à résoudre.

M. Emile Faguet a déclaré, dans la première page de son livre, qu'il n'appartient à aucune confession, ni à aucun parti. Il est, en effet, le sagesse de ne pas aliéner sa liberté. Son indépendance suffirait à rendre son opinion considérable. Si la discipline est nécessaire dans les luttes électorales, elle bride les esprits, elle entrave le jugement. Aussi faut-il écouter ceux qui ne sont pas obligés d'y ployer leur critique. M. Faguet n'en est pas moins un conseiller autorisé du parti libéral. C'est, sans doute, le plus instruit et le plus conscient des libéraux. Il y aura donc profit à l'interroger.

Or, M. Emile Faguet tient pour la Séparation. Il écrivait dans son livre sur le *Libéralisme*, chapitre de *la Liberté religieuse* : « Donc, ce qui est la vérité même et le bon sens et le bon ordre, *parce qu'il est l'absence de conflits* (c'est M. Faguet lui-même qui souligne), c'est la religion libre et les Eglises libres dans l'Etat... qui sera libre, si cela lui fait plaisir ; c'est la séparation des Eglises et de l'Etat, l'Etat ne s'occupant plus des Eglises ni pour les payer, ni pour les régenter, ni pour les [illegible] point de vue de la police, du bon ordre et de l'exercice régulier du culte... La séparation absolue des Eglises et de l'Etat, *les Eglises payées par leurs fidèles, administrées par leurs fidèles*, c'est la seule solution libérale, c'est la seule solution rationnelle, c'est la seule solution pratique. »

M. Emile Faguet expose la même doctrine, dans son livre sur l'*Anticléricalisme*. Voici ce qu'il écrit à propos de la loi de 1795 : « Il n'y a rien de plus sensé et de plus juste que la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans le monde moderne, c'est la solution vraie, c'est la vérité. Ni le gouvernement, dans un pays partagé entre protestants, juifs, catholiques et libres penseurs, ne peut avoir une religion d'Etat ; ni il ne peut, sans de grands inconvénients, partager le gouvernement de l'Eglise catholique avec un chef spirituel qui est un étranger ; ni il ne peut se mêler de légiférer ecclésiastiquement et imposer à l'Eglise catholique des lois religieuses selon son goût à lui et contre son goût à elle. Il doit considérer l'Eglise comme une association spirituelle indépendante où il n'a rien à voir et à l'égard de laquelle il n'a que des fonctions de simple police à l'effet de maintenir l'ordre matériel. L'Etat n'empêche la célébration d'aucun culte, il n'en salarie aucun, il n'en gouverne, ni n'en réglemente aucun : voilà la vérité. »

Cette page, où sont ramassés les arguments les plus considérables en faveur de la séparation, résume la vraie doctrine du parti libéral. Si celui-ci combattit le projet Briand, c'est qu'il y était obligé par les catholiques, ses alliés. Et si les catholiques ne s'accommodent point du régime de la séparation, c'est, sans doute, qu'ils se soucient plus de politique que de religion, qu'ils sont des cléricaux plutôt que des croyants, et c'est aussi que, pour leur religion, ils redoutent la liberté. Hippolyte Taine, dans l'avant-dernier chapitre de ses *Origines*, a démontré que le Concordat avait consolidé l'Eglise et ravivé la foi. Les catholiques ne veulent point d'un régime qui, selon les probabilités, amoindrira l'Eglise comme parti et déterminera des schismes.

M. Emile Faguet approuve la « loi Briand. » Je tiens à citer son jugement. Il est net, bien qu'on y sente une pointe d'humeur. « Cette loi, imitée en partie de la loi de 1795, est, à mon avis, acceptable pour les libéraux et pour les catholiques. Elle est beaucoup plus libérale qu'on aurait pu l'attendre de la majorité qui l'a votée, ce qui fait honneur et à M. Briand lui-même, qui a dû la défendre contre les attaques de ses propres amis, et à M. Ribot, qui l'a discutée pied à pied et point par point avec un incomparable talent.

« Elle est plus libérale, tout compte fait, que la loi de la Convention. Elle permet à une Eglise catholique de se former et de se développer en France, en autorisant des « associations cultuelles » à organiser le culte, à recueillir des cotisations et des offrandes, à percevoir des fonds par quêtes et location de bancs et chaises, en un mot à posséder et à administrer, même en s'aidant les unes les autres, ce qui établit une cohésion et un organisme de l'Eglise catholique française.

« La restriction par laquelle les associations cultuelles ne peuvent consacrer leur argent, exclusivement, qu'aux frais du culte, est une précaution assez juste prise contre les biens de mainmorte, est conforme aux idées traditionnelles de toute l'école libérale et semble directement inspirée du mot heureux de M. Ribot : « Surveiller les biens, laisser libres les personnes. »

M. Emile Faguet n'aurait pu formuler cette franche adhésion à la loi Briand s'il avait appartenu à un parti. Mais les partis libéral et conservateur seraient sages, s'ils acceptaient cette solution rationnelle d'un conflit séculaire, s'ils renonçaient à une agitation qui leur sera toujours préjudiciable.

M. Faguet essaie de prévoir quelles seront les conséquences de la Séparation. Il estime que l'Eglise, étant libre, sera plus puissante et que le parti radical, ayant besoin de l'anticléricalisme pour éluder les *réformes sociales*, continuera à persécuter l'Eglise. Ici, M. Faguet quitte cette impartialité, qu'on une gageure impossible à tenir, il s'était engagé à toujours garder. D'abord, le parti radical ne veut point éluder les réformes sociales. Tout au contraire, en les accomplissant, il s'efforcera de rendre inefficace la propagande socialiste. Il ne veut point persécuter l'Eglise. Si tel eût été son dessein secret, il ne lui eût point accordé la liberté, il eût maintenu le régime du Concordat, qui lui conférait une surveillance tracassière. Il veillera seulement à ce que l'Eglise ne trouble point l'ordre et ne prêche point la désobéissance aux lois. M. Faguet est le premier à réclamer de lui cette police nécessaire. — Mais nous entrons ici dans les prévisions, et de ce livre hardi et probe, je ne veux retenir que les jugements portés sur le présent et le passé. Ils nous doivent suffire, d'ailleurs, puisqu'ils nous justifient des attaques et des calomnies des cléricaux. M. Faguet n'écrira-t-il point quelque jour un chapitre sur ce sujet : religion et politique ? Un esprit aussi indépendant devrait en être tenté.

MÉDÉRIC DUFOUR.

(1) Voir le *Progrès du Nord* du 29 mai.

SERVICE SPECIAL

NOS

TÉLÉGRAMMES

Conseil de Cabinet

Paris, 30 mai.

Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de cabinet, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Sarrien.

Le budget de 1907

La séance a été principalement consacrée à l'examen des questions que soulève la préparation du budget de 1907. Aucune solution définitive n'a pu encore être adoptée ; mais on conserve l'espoir qu'au Conseil qui sera tenu jeudi à l'Elysée, l'accord final sera bien près d'être réalisé, pour le cas où il ne le serait pas complètement.

Pour l'intelligence de la question qui se pose devant le gouvernement, et qui motive les réunions réitérées du Conseil, nous pouvons indiquer quelle est à la date d'aujourd'hui la situation financière à laquelle il y a lieu de faire face.

La difficulté d'établissement du budget de 1907 tient à trois causes : 1. disparition de ressources exceptionnelles dont a bénéficié le budget de 1906 ; 2. accroissement des dépenses ordinaires résultant soit du développement normal des services, soit de l'application des lois votées ; 3. dépenses nouvelles pour la défense nationale, résultant de la réalisation progressive de programmes d'armement présentés par les ministères de la guerre et de la marine et devant être amorcés en 1907. Voici quelques indications sur ces trois catégories de causes :

Les recettes exceptionnelles qui disparaissent en 1907 s'élèvent à la somme de 87 millions ; elles provenaient en 1906 de diverses sources, telles que reliquat de la liquidation de l'emprunt de Chine, aliénation de rentes léguées à l'Etat, etc. Du fait de la disparition de ces ressources dont a bénéficié l'exercice 1906, l'exercice 1907 se trouverait en présence d'un déficit de 87 millions, lors même qu'aucune dépense supplémentaire ne se présenterait.

Or, nous l'avons dit plus haut, ce n'est pas le cas ; les dépenses supplémentaires se présentent en grand nombre.

La première série comprend, ainsi que nous venons de le dire, les dépenses résultant de développement des services et de l'application des lois nouvelles ; elles s'élèvent au total à 88 millions, dont 20 millions pour l'assistance aux vieillards, infirmes, et le reste pour l'application de la loi sur le service de deux ans, les colonies, etc., etc. On doit comprendre dans la même catégorie le relèvement des crédits affectés à certains services qui, dans un intérêt d'équilibre budgétaire, avaient été volontairement réduits au budget de 1906, et que dans un but de sincérité financière autant que pour satisfaire à des nécessités inéluctables, on est forcé de relever en 1907.

La seconde catégorie de dépenses supplémentaires est formée, nous l'avons dit, par la première application en 1907 du programme d'armement pour la guerre et la marine.

En ce qui concerne la guerre, les crédits demandés de ce chef pour 1907 s'élèvent à 76 millions.

Pour la marine les dépenses s'élèvent à 11 millions et constituent l'amorce d'un programme devant être réalisé en treize années et comprenant la reconstitution de la flotte de guerre.

Au total, le déficit provenant de ces trois séries de causes s'élève aujourd'hui à 262 millions. C'est en présence de ce chiffre que s'est trouvé placé mercredi matin le Conseil de cabinet. On va s'efforcer de le réduire encore, si c'est possible ; car il était ces jours derniers supérieur à 262 millions, et ce sont des réductions successives qui l'ont ramené à ce chiffre.

Quant au moyen de faire face à cette insuffisance de ressources, il ne sera déterminé qu'après fixation définitive du déficit.

L'assassinat d'un Français au Maroc

Le Conseil a décidé d'envoyer un bâtiment de guerre à Tanger, pour obtenir réparation de l'assassinat de notre compatriote, M. Charbonnier.

Délégué aux inaugurations

Enfin, M. Dujardin-Beaumetz a été désigné pour représenter le gouvernement à l'inauguration des monuments d'Alexandre Dumas et de Daubigny.

LE CONCILE DE LA SÉPARATION

Mercredi matin l'assemblée plénière des évêques qui durera trois jours a tenu sa première séance dans le Palais de l'Archevêché de Paris. — Le secret est imposé sur les délibérations. — Le Pape jugera en dernier ressort. Son entourage de cardinaux voudrait la guerre civile, estimant " que la France ne verra clair qu'à la lueur des incendies ".

Paris, 30 mai 1906.

C'est ce matin, 30 mai, jour dans une certaine mesure historique, qui s'ouvrent, à l'archevêché de Paris, les assises de l'épiscopat français.

On ne sait pas encore exactement quel sera le nombre des prélats qui prendront part à cette assemblée ; il est facile néanmoins de l'évaluer approximativement : on sait en effet que la France compte 84 évêques, ceux de l'Algérie et des colonies dont la situation n'a pas encore été définie par le règlement d'administration publique étant mis à part ; or huit sièges restent actuellement dépourvus de titulaires : Ajaccio, Autun, Bayeux, Belley, Cahors, Digne, Rennes et Saint-Brieuc ; si l'on décompte en outre deux ou trois de ces messieurs qui se font excuser, si l'on note que M. Sonnois, de Cambrai, qui se trouve dans ce cas, sera représenté par son auxiliaire, et que M. Amette, coadjuteur de l'archevêque de Paris, revient de Rome tout exprès pour renforcer le cardinal Richard, on arrive à un total de 73 éminences dont la plupart se trouvaient hier à Paris et dont le reste se soucierà probablement de ne point faire défaut.

Le principal intéressé ne sera convoqué qu'à la toute dernière extrémité par un *Veni Creator* chanté à cet effet.

La salle des séances

Le local qui servira de théâtre aux délibérations des évêques a été installé dans les salons du rez-de-chaussée du palais archiépiscopal de la rue de Grenelle. Désireux avant tout d'éviter que les murs n'aient, à cette occasion, des oreilles, l'archevêque a fixé son choix sur une pièce relativement exiguë, mais dont l'avantage est de ne communiquer avec le dehors que par deux autres salles dont la discrétion est assurée : ces dernières serviront, en effet, aux suspensions de séances ; les prélats y pourront entre temps y colloquer [illegible] documents et rapports [illegible] disposition.

La salle même des séances est une élégante pièce à pans coupés, meublée et décorée dans le style Louis XVI ; elle est entourée de glaces, dont l'une a été pour la circonstance voilée d'un drap noir auquel s'adosse un grand Christ.

Face à celui-ci, une estrade se dresse, destinée aux trois cardinaux présidents : M. Richard y doit siéger au milieu, ayant à ses côtés MM. Lecot et Coullié, archevêques respectivement de Bordeaux et de Lyon.

Par ordre d'importance, les simples archevêques et évêques prendront place à droite, à gauche et en face de l'estrade, sur un triple rang de chaises disposées en gradins.

Ce qu'on discutera

La séance s'ouvrira, nous ne saurions trop le répéter, par l'invocation *Veni Creator* : il est probable que le cardinal Richard donnera ensuite lecture de cette lettre du pape par laquelle le pontife romain adressait récemment au clergé français ses dernières recommandations : ce document rappelle les dispositions de la fameuse encyclique pour condamner une seconde fois, toujours en principe, la loi de 9 décembre 1905.

L'assemblée, aux termes du programme précisé par cette lettre, aura ensuite à examiner les moyens propres à organiser le culte en France dans les conditions nouvelles de la loi de séparation : il y sera lieu notamment d'étudier les propriétés physiques et chimiques de ces maudites associations cultuelles, de voir dans quelle mesure elles seraient réellement préjudiciables à la foi, s'il convient enfin de les rejeter définitivement, s'il n'y aurait pas avec l'enfer et ses suppôts des accommodements, ou si, au pis aller, le meilleur et le plus pratique ne serait pas de prendre les choses comme elles viennent.

Ce qu'on décidera. — Secret absolu

L'heure est donc grave : pour la fille aînée de l'Eglise, prétendent les uns ; pour la mère de la fille aînée, estiment les autres.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt de cette assemblée, qui tient le milieu entre un petit concile et un gros conciliabule, n'est pas discutable : on s'y est préparé de longue date ; dans la soirée de lundi, les évêques présents à Paris ont tenu une assemblée préparatoire à laquelle n'assistait pas notamment le cardinal Coullié : hier après-midi une sorte de veillée des armes a eu lieu dans les appartements particuliers du cardinal Richard.

D'autre part, une note officielle annonçait que les délibérations et les votes seraient rigoureusement secrets : le moindre bavardage de la part d'un des membres de l'assemblée l'exposerait, dit-on, à l'excommunication majeure.

Le résultat des délibérations risque, en conséquence, de ne transpirer goutte ; le pape sera le premier à le connaître, de la bouche d'un des évêques, qui, l'assemblée close, prendra le premier train pour Rome.

Interview de M. Maxime Lecomte

C'est cette importante mesure et l'embarras où elle plonge ceux dont le constant souci est de savoir tout avant tout le monde que nous exposâmes hier à M. Maxime Lecomte, en demandant au rapporteur de la loi de séparation ce qu'à son sens on pouvait attendre de cette consultation plénière.

Le secret imposé aux évêques et la manière dont ils l'observeront évoque au souvenir du sénateur du Nord une fable de La Fontaine, la *Femme et le Secret* : il fait sans la commenter cette remarque que les évêques ont de commun avec les femmes, [illegible] la robe.

Quant à la décision qui sortira des réunions de l'archevêché, [illegible] qui lui est familière M. Maxime Lecomte observe qu'elle ne [illegible] ce soit sur la volonté du pape.

Celui-ci, pour consulter l'Esprit saint, attendit [illegible] l'arrêt de la Chambre, celui du Sénat, puis le règlement d'administration publique, puis les élections législatives.

Il attendit surtout de savoir si l'effervescence provoquée par les inventaires [illegible] l'esprit de révolte sur [illegible]

— Mon opinion, nous dit M. Maxime Lecomte, n'a pas changé ; elle reste que le Siège [illegible] persistant dans l'attitude de [illegible] tique, [illegible] mais [illegible] l'application, ce qui [illegible] reviendra pratiquement au [illegible]

« Il subira, car cela est conforme aux traditions de l'Eglise, et que, quoi que [illegible] l'espoir le pape [illegible] l'Eglise est et demeurera une puissance diplomatique.

[illegible]

PIERRE DEMARTRES.

L'arrivée des prélats

Il y avait, dès neuf heures du matin, un certain nombre de curieux massés sur le trottoir [illegible] évêques et des ecclésiastiques [illegible]

Un petit [illegible] vaste [illegible] d'ornements [illegible] sceaux à glace, [illegible] après [illegible] portail.

L'évêque de Saint-Claude, M. Maillet, arrive le premier, vers neuf heures un quart, en fiacre. [illegible] présentent [illegible] moins un quart. A partir de ce moment et jusqu'à dix heures cinq, les voitures pénétreront dans la cour d'honneur sans interruption. Après avoir stationné un instant au pied du perron, elles sortaient [illegible] par le portail qui donne accès au boulevard des Invalides.

Quelques évêques sont venus à pied, entre autres M. Ardin, archevêque de Sens ; le plus grand nombre ont pris des fiacres découverts [illegible] trois arrivent dans des voitures de maîtres ; [illegible] l'un de ceux-ci est accompagné par une dame âgée qui reparti dans son coupé après avoir déposé le prélat au pied du perron.

Les évêques ont revêtu, pour la plupart, le costume de prélat avec [illegible] que les gants violets et les glands verts et or au chapeau. Mais certains [illegible] gardé une [illegible] tres [illegible] croix pastorale [illegible] sur [illegible] sont [illegible] irréductibles de la loi de séparation, qui généralement [illegible] charge.

C'est l'évêque de Meaux, M. de Briey, qui est arrivé le dernier, dans un de [illegible] roe. Le cheval, effrayant de maigreur, a beaucoup de peine à franchir la pente raide du portail. Il était dix heures dix. Le prélat qui venait directement de la gare de l'Est s'excusa [illegible] secrétaire du cardinal Richard, qui accueillit au bas du perron, fut immédiatement reconnu. Les évêques étaient [illegible] dans le grand vestibule qui sert de vestiaire.

Les conseillers de Pie X

La séance s'est ouverte seulement à 10 heures 1/2. On ne peut faire que des conjectures sur ce qui s'est passé à cette séance, au début de laquelle le cardinal Richard a dû rappeler aux évêques que le pape leur imposait le [illegible]

[illegible]

La [illegible] par le pape.

La nouvelle que Pie X jugera souverainement en dernier ressort a provoqué [illegible] une émotion parmi les membres [illegible] cardinaux [illegible] qui [illegible] catholiques [illegible] cardinaux Merry del Val et Vives [illegible] ce dernier estimerait [illegible] serviteurs [illegible] et [illegible] deux Vannutelli [illegible]